

République
française

Département de la
Seine-Saint-Denis

MAIRIE DE
BAGNOLET



Place Salvador-Allende
BP 35 - 93171 Bagnolet Cedex
Téléphone : 01 49 93 60 00
www.ville-bagnolet.fr

Le Maire

Aux habitants de la rue Diderot

Bagnolet, le 14 mai 2018

Madame, Monsieur,

Lundi 7 mai 2018, l'entreprise d'élagage SAMU a procédé à l'abattage de cerisiers sénescents rue Diderot.

Cet abattage a suscité émoi et colère dans le quartier puisque seul un élagage était annoncé dans l'arrêté municipal annonçant l'intervention. Nous comprenons et partageons cette colère.

Alertés par les habitants et par les services municipaux, nous avons décidé avec Christiane Pesci, adjointe au Maire déléguée à l'Environnement, au Développement durable, aux Espaces verts et à l'Agenda 21, de faire stopper cet abattage.

Je tiens, comme nous nous y sommes engagés, à vous apporter tous les éléments de compréhension liés à cette intervention.

La rue Diderot est plantée de 7 cerisiers à fleurs d'ornement âgés d'une quarantaine d'années. Il était commun de planter ces arbres même dans les rues étroites alors que ce type d'arbres prend toute son ampleur en port libre et en parc.

Pour rappel, les cerisiers à fleur de type Kazan sont des arbres à port étalé et à grand développement. C'est la raison pour laquelle ils ont été élagués à de nombreuses reprises pour ne « gêner » ni la circulation automobile, ni faire de l'ombre aux maisons de la rue. Or, ces arbres sont sensibles à toute coupe : ils perdent leur sève, c'est le phénomène de la « coulure » qui, année après année, affaiblit l'arbre et accélère sa sénescence. Ces arbres sont, de plus, stériles, sans aucun intérêt pour les insectes pollinisateurs comme les abeilles. Ils présentent un caractère principalement décoratif et lorsqu'ils sont plantés en port libre comme au Japon, par exemple, donnent toute leur mesure esthétique autant que symbolique.

Adresser la correspondance à Monsieur le Maire

Aujourd'hui, les villes procèdent généralement au remplacement de la totalité d'un alignement au lieu de les abattre pied après pied afin de donner toutes leurs chances aux « jeunes sujets » de se développer de façon harmonieuse et uniforme. Compte-tenu du caractère dépérissant de ces arbres, l'abattage de l'alignement complet, c'est-à-dire des 7 sujets, a été décidé il y a deux ans.

Leur remplacement est prévu avec des arbres à fleurs, adaptés au gabarit de la rue et à leur implantation entre les places de parking pour la grande partie du « L » de cette rue.

La société d'élagage a procédé à l'abattage de ces arbres en commettant une erreur importante, celle d'indiquer que ces arbres seraient élagués et non pas abattus. L'information a donc été clairement défailante y compris de la part de la Ville, même si certains habitants avaient été rencontrés par nos services l'hiver dernier.

Il était prévu que ces arbres soient abattus fin 2017 pour un remplacement au printemps.

L'entreprise n'a pas pu intervenir au moment propice. Il aurait été opportun de reporter cet abattage à l'automne prochain avec une replantation en suivant.

Comme convenu, je vous propose de nous réunir sur site le MERCREDI 23 MAI 2018 à 19 h afin de revenir si nécessaire de manière plus précise sur les raisons de l'intervention et de profiter de ce temps de rencontre pour choisir ensemble les essences qui seront plantées cet automne.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.

Bonne nuit,

Tony DI MARTINO

Maire de Bagnolet